

Pays: FR

Périodicité : Bimensuel





Date: 11 septembre

Page de l'article : p.8-9 Journaliste : Odon de Cacqueray



Page 1/2



<u>Unplanned</u> : le doute révélateur

La diffusion d'un film remettant en cause la pensée unique sur l'avortement a provoqué des réactions disproportionnées. Ce déchaînement médiatique et politique semble montrer une faille dans le logiciel des promoteurs de l'avortement. Est-ce le prélude à un changement de mentalité ?

ODON DE CACQUERAY

undi 16 août, la chaîne C8, propriété du groupe Canal +, diffusait à une heure de grande audience le film Unplanned (« non planifié »). Le scénario suit le livre autobiographique du même nom écrit par Abby Johnson, son expérience en tant que directrice d'un établissement du Planning familial, sa conversion puis son combat pour le respect de la vie dès la conception. Un message d'avertissement était affiché avant le commencement du film: « En France, toute femme a le droit de disposer de son corps comme elle l'entend. Ce droit est garanti par la loi. Ce récit n'engage que son auteur et ne signifie pas remettre en question ce droit mais d'en mesurer l'importance ». Malgré cette précaution, les réactions ont été nombreuses : beaucoup d'articles de presse, réactions de politiques, saisine du Conseil supérieur de l'Audiovisuel (CSA) à la suite de plaintes de téléspectateurs, etc. L'unanimité des acteurs publics rappelant d'un même chœur la sacralité de l'avortement serait-elle le chant du cygne de ses partisans? Pourquoi rappeler sans cesse ce qui leur semble être une évidence (l'avortement serait un droit reconnu par tous) si ce n'est parce qu'une part non négligeable de la population doute de cette affirmation?

La diffusion de ce film s'inscrivait dans la continuité du programme du 15 août sur la même chaîne. C8 avait alors proposé des thématiques catholiques pendant plus de la moitié de la journée.



Abby Johnson, dont l'histoire vécue est à l'origine du film Unplanned.

« KTO passe en gratuit », ironisait un journaliste sur le site Internet « PureMédias ». L'influence de Vincent Bolloré, actionnaire principal, était pointée du doigt par une partie de la presse. La société de diffusion SAJE, en charge du film, nous a confirmé avoir bien été en relation directe avec l'homme d'affaires.

Les partisans et détracteurs d'Unplanned n'ont pas attendu sa diffusion pour réagir. Quand les premiers appelaient à passer sur C8 à l'heure de diffusion, afin d'encourager cette programmation,

les seconds s'offusquaient qu'une voix dissonante sur l'avortement puisse être entendue sur une chaîne de télévision. Dès le 29 juillet, Le Parisien avait publié un article sur le sujet, relatant des tensions à l'intérieur de C8 : des salariés habituellement en charge des voix « off » pour les bandesannonces avaient refusé que leurs voix soient utilisées pour la promotion d'Unplanned. Certains internautes sont allés jusqu'à tenter de saisir le CSA pour interdire la diffusion. Cet organe n'exerçant qu'un contrôle a posteriori a rappelé son incapacité à agir sur les programmes avant que ceuxci soient diffusés.

LES POLITIQUES S'EN MÊLENT

Pendant et après la diffusion, les politiques ne sont pas en reste. Marlène Schiappa, ministre déléguée chargée de la Citoyenneté, rappelle sur Twitter que l'avortement est un droit quand Élisabeth Moreno, ministre déléguée à l'Égalité femmeshommes, à la Diversité et à l'Égalité des chances, qualifie le film « d'outil de propagande anti-avortement abject ». Le 17 août, cette dernière renchérit par le biais d'un communiqué de presse : « En acceptant de diffuser ce type de programme, la chaîne de télévision se rend solidaire des mouvements antichoix et se rend coupable du délit

Tous droits réservés à l'éditeur



Pays: FR

Périodicité : Bimensuel

Date: 11 septembre

2021

Page de l'article : p.8-9 Journaliste : Odon de Cacqueray

Page 2/2



d'entrave condamné dans notre pays. Basé sur des faits réels, ce film met avant tout en avant des contrevérités scientifiques et induit inexorablement le spectateur en erreur. » Exit la présomption d'innocence.

Bien que l'audience ait été assez faible pour C8 (1,5 % de parts d'audience

-304 000 téléspectateurs - contre

Les éléments d'un délit d'entrave à l'avortement

ne semblent

pas réunis.

2,3 % en moyenne sur l'année 2020), la presse nationale s'est fait largement l'écho de cette diffusion : Les Jours, Libération, Le Parisien, Slate, Le Figaro, Madmoizelle et bien d'autres. Tous ces médias utilisent les mêmes éléments de langage que Véronique Séhier, responsable des questions internationales au Planning familial et pour qui Unplanned est « un film de propagande. Un film manipulateur qui s'appuie sur une histoire vraie mais en montrant des contrevérités scientifiques ». Le seul élément qui vient soutenir cette affirmation est la théorie, étayée par de nombreuses études scientifiques, selon laquelle le fœtus ne ressentirait pas la douleur avant vingt-quatre semaines. Des articles publiés au début de l'année 2020 dans le Journal of Medical Ethics apportent un point de vue différent et alertent sur la possibilité d'une souffrance fœtale plus précoce.

DES RÉACTIONS DISPROPORTIONNÉES

Les éventuels mensonges ou contrevérités scientifiques proférés pendant le film ne sont ni exposés ni réfutés. Bien que le CSA n'ait pas encore pris de décision, les éléments qui permettraient de qualifier un délit d'entrave à l'avortement ne semblent pas réunis. Dans sa décision du 16 mars 2017, le Conseil constitutionnel a en effet posé des conditions d'application restrictives au délit d'entrave (1). Les réactions disproportionnées face à la diffusion - exceptionnelle - d'un film montrant l'avortement sous un angle différent démontrent que le problème n'est pas juridique mais idéologique. Quand le cinéaste Laurent Ozon réalise Tout s'est bien passé, un film sur le meurtre gentiment requalifié par la presse de « suicide assisté » ou même de simple « fin de vie », il n'y a pas de bronca politique, l'œuvre étant actuellement en lice pour la Palme d'or du Festival de Cannes.

Malgré plus de 200 000 avortements annuels, les partisans de la culture de mort semblent conscients de la fragilité de leur mensonge juridique. Simple dérogation en 1975, « droit fondamental » (?) en 2021, la légalisation de l'avortement n'est pas irrévocable. Qu'un événement mineur comme la diffusion d'*Unplanned* nécessite la réaction du ban et de l'arrière-ban du tribunal médiatico-politique est un signe encourageant pour les défenseurs de la vie à naître.

1. Conseil constitutionnel, décision nº 2017-747 DC du 16 mars 2017.

Tous droits réservés à l'éditeur SAJE 8696761600508